



Appel à manifestation d'intérêts

L'ADEME et Citeo s'associent pour développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre

L'ADEME et Citeo lancent un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'expérimenter et d'accompagner le développement de dispositifs locaux performants de réemploi d'emballages en verre. De récents travaux d'analyse de 10 dispositifs de réemploi- d'emballages ménagers en verre¹ ont révélé que ces dispositifs présentent, sous certaines conditions², un grand intérêt en terme de performance environnementale et économique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route pour l'économie circulaire présentée par le Gouvernement il y a un an.

Sur la base de ces premiers travaux, l'ADEME et Citeo ont souhaité lancer cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction de porteurs de projets (entreprises, start-ups, associations) pour développer des solutions de réemploi.

L'objectif est triple :

- améliorer les dispositifs locaux existants
- soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables
- capitaliser afin de contribuer et partager sur les standards et référentiels d'efficacité environnementale et économique

L'AMI propose aussi bien un soutien technique (diagnostic, faisabilité, écoconception) qu'un soutien à l'investissement en tenant compte des recommandations publiées fin 2018³.

Définition

Les dispositifs de réemploi d'emballages désignent toutes les opérations (collecte, logistique, lavage) qui permettent à un emballage d'être utilisé de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel il avait été conçu¹. Alors qu'en France, ce type de dispositif existe pour la vente de boisson en circuit professionnel (Café, Hôtel, Restaurant), la pratique du réemploi des emballages ménagers émerge sur les marchés grand public, à travers des initiatives locales et majoritairement dans le secteur de la boisson.

Les projets retenus devront porter sur au moins l'une des thématiques suivantes :

- L'organisation de la chaîne de valeur (maîtrise et optimisation, modèles économiques...)
- Conception de l'emballage et de la technologie d'étiquetage
- Dispositif de communication pour encourager l'implication du consommateur
- Collecte, stockage et logistique optimisés pour les emballages post-consommation
- Lavage éco-performant

Date limite de dépôt : 30 juin 2020
sur la plateforme ADEME <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/REEMPLOI2019-82>

¹ <https://www.ademe.fr/analyse-10-dispositifs-reemploi-reutilisation-demballages-menagers-verre>

² Premiers critères clés identifiés : Maîtrise de la chaîne de valeur, proximité des lieux de consommation, de lavage et de conditionnement, engagement et mobilisation du consommateur et des lieux de distribution pour la collecte des emballages vides, procédé de lavage éco-performant.

³ <https://www.ademe.fr/analyse-10-dispositifs-reemploi-reutilisation-demballages-menagers-verre>

Après une analyse conjointe des dossier déposés par les experts de l'ADEME et de Citeo, les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier, par l'ADEME et Citeo, ou par l'un des deux en fonction de la nature des projets et des régions⁶. Une évaluation des performances de chaque projet et un suivi de son avancement seront assurés par l'ADEME et Citeo, en concertation avec le porteur.

Pour en savoir plus

« Analyse de 10 dispositifs de réemploi-réutilisation d'emballages ménagers en verre » :

<https://presse.ademe.fr/2018/11/etude-la-consigne-du-verre-pour-reemploi.html>

Service presse ADEME

01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com

Contact presse Citeo

01 81 69 05 83 - 06 42 82 81 74 / Olivia Retali olivia.retali@citeo.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr @ademe

A propos de Citeo

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation - afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales. En 25 ans, les entreprises ont investi plus de 9,5 milliards d'euros pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs.

Aujourd'hui 68% des emballages et 57,6% des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen. Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, solutions de collecte, technologies de recyclage et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.